



DEMANDE DE MODULATION DE JOURS DE CHASSE

Saison 2011/2012

SAUF POUR LES COMMUNES SOUMISES AU PGCA

À envoyer à la Fédération des Chasseurs avant le 8 septembre 2011

FAISAN COMMUN

NOM – Prénom :

Adresse :

Tél :

Mail :

N° Adhérent :

Commune(s)					
Ha de plaine					
Ha de bois					

Calendrier des modulations

ATTENTION: Modulation possible uniquement pour les territoires d'au moins 20 ha ou 5 ha de bois ou de peupleraie, d'un seul tenant. Tir autorisé les jeudis et dimanches du 25 septembre 2011 au 31 janvier 2012.

**Arrondissements: AVESNES SUR HELPE,
CAMBRAI, VALENCIENNES**

Les Dimanches	Jours Modulés	
	Jour	Date
25/9		
2/10		
9/10		
16/10		
23/10		
30/10		
6/11		
13/11		
20/11		
27/11		
4/12		
11/12		
18/12		
25/12		
1/1		
8/1		
15/1		
22/1		
29/1		

Les Jeudis	Jours Modulés	
	Jour	Date
29/9		
6/10		
13/10		
20/10		
27/10		
3/11		
10/11		
17/11		
24/11		
1/12		
8/12		
15/12		
22/12		
29/12		
5/1		
12/1		
19/1		
26/1		
Fermeture officielle le 31 janvier 2012		

Certifie avec exactitude les renseignements apportés.

Joindre un plan au 1/25 000 du territoire concerné.

Date :

Signature du demandeur :

Avis de la FDC 59: Favorable / Défavorable

Cachet et signature:

INFORMATIONS

Tout jour mentionné remplace le jour officiel.
Tout calendrier dont les déclarations se révéleront fausses, incomplètes ou contraires à l'arrêté préfectoral sera sans valeur.